|  |  |
| --- | --- |
|  | **APPELS À PROJETS 2024****DIM QUANTIP****FONCTIONNEMENT :****MANIFESTATIONSSCIENTIFIQUES,** **1er appel** |

Sont éligibles à l’AAP 2024 les manifestations scientifiques se tenant en

Île-de-France entre le 1er août 2024 et le 31 juillet 2025.

Le formulaire devra être en format PDF uniquement, et devra avoir pour titre AMS\_1\_2024\_Acronyme\_porteur.pdf

(Il s’agit du nom du porteur de projet). Taille maximale du fichier : 5 Mo

*Le dossier, ainsi qu’une attestation (voir Annexe 1) signée par vous et votre directrice ou directeur de laboratoire, doit être impérativement envoyé par mail à l’adresse :*

**quantip@univ-paris13.fr**

*Date limite de dépôt* ***le 30 mai 2024 – 23:59***

***!!! ATTENTION !!!***

*Aucun dossier présenté après la date limite ou présenté* ***sans l’attestation*** *originale signée par la direction du laboratoire ne sera pris en compte.*

**RÈGLES DU DIM POUR LE DÉPÔT DES DOSSIERS FONCTIONNEMENT : MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES 2024, 1er appel**

Cet appel d’offre DIM QuanTiP concerne uniquement les manifestations scientifiques. Sont éligibles à l’AAP 2024 les manifestations scientifiques se tenant en **Île-de-France**. Les kick-off meetings des projets européens ne peuvent pas être financés par cet appel. Les manifestations pourront être financées par la Région Île-de-France dans le cadre du DIM QuanTiP pour un montant compris entre 2000 € HT et 5000 € HT par manifestation.

Nous invitons les porteurs de projet à lire attentivement les consignes qui suivent concernant la sélection des manifestations.

* Toutes les équipes recensées dans le DIM QuanTiP sont éligibles pour répondre à l’appel à projet (AAP)
* L’association de deux ou plusieurs équipes de QuanTiP est encouragée sans être obligatoire.
* Les manifestations scientifiques **doivent se tenir en Île-de-France**.
* Pour être éligibles au 1er appel à projets de l’année 2024, elles doivent avoir lieu **entre le 1er août 2024 et le 31 juillet 2025**.
* Les projets peuvent être rédigés en français ou en anglais

**ENGAGEMENT EN CAS DE FINANCEMENT**

L’équipe porteuse de la demande veillera à :

* Mettre le logo de la Région Île-de-France ainsi que du DIM QuanTiP sur tous les documents et support utilisés pendant la période d’accueil (site web, séminaire, poster, conférence…). Dans le cas où le taux d’intervention financière de la Région est égal ou supérieur à 50 % du budget total de l’opération, la taille du logo régional est proportionnellement supérieure à celles des autres co-financeurs.
* Transmettre l’ensemble des documents relatifs à la manifestation au service administratif du DIM QuanTiP pour diffusion et affichage sur le site du DIM.

### IDENTIFICATION DU/DES DEMANDEUR(S)

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Prénom /Nom | Adresse Mail | N°téléphone | Nom du laboratoire / N°d'unité | Nom de l’équipe recensée(voir le site de QuanTiP)\* | Nom du contact DIM de l’équipe(porteur) |
| Porteur |  |  |  |  |  |  |
| Part. 1\*\* |  |  |  |  |  |  |
| Part. 2\*\* |  |  |  |  |  |  |

\*https://quantip.org/dimquantip/equipes-quantip/

\*\*Si le projet est proposé en collaboration avec d'autres équipes du DIM QuanTiP (ceci n’est pas une obligation).

**AXE THÉMATIQUE CONCERNÉ**

1. Voir la description résumée dans l’Annexe 2.

|  |
| --- |
| ***Axe thématique ou action transverse principale (un seul choix) :*** (double cliquer sur la case et cocher « case activée »)Axes thématiques[ ]  Calcul et informatique quantique [ ]  Communications quantiques[ ]  Simulateurs quantiques [ ]  Capteurs quantiques et métrologieAxe transverse[ ]  Ressources scientifiques et technologiques Si un axe transverse est coché en principal, veuillez indiquer obligatoirement un axe thématique en secondaire. ***Axe thématique ou action transverse secondaire (plusieurs choix possibles) :***Axes thématiques[ ]  Calcul et informatique quantique [ ]  Communications quantiques [ ]  Simulateurs quantiques [ ]  Capteurs quantiques et métrologie Axe transverse[ ]  Ressources scientifiques et technologiques  |

### Titre de la manifestation ou de l’évènement / *Title of the event*

|  |
| --- |
|  |

### Petite présentation de l’évènement (2 lignes) / *Short description of the event (2 lines)*

|  |
| --- |
|  |

### Date et lieu / *Date and place*

|  |  |
| --- | --- |
| **Date** |  |
| **Lieu** |  |

### Comité d'organisation/ *Organisation committee*

|  |  |
| --- | --- |
| **NOM PRÉNOM** | **LABORATOIRE** |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

### Comité scientifique / *Scientific committee*

|  |  |
| --- | --- |
| **NOM PRÉNOM** | **LABORATOIRE** |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

### Résumé de la manifestation (5 à 10 lignes) et Programme prévisionnel /

### *Summary of the event (5 to 10 lines) and preliminary program*

|  |
| --- |
|  |

### Nombre de participants attendus / *Number of expected attendees*

|  |  |
| --- | --- |
| TOTAL |  |

### Site web de l’événement / *Website of the event*

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |

### Montage budgétaire prévisionnel / *Preliminary budget*

|  |  |
| --- | --- |
| **DÉPENSES PRÉVUES** | **RECETTES ATTENDUES** |
| **LIBELLE** | **MONTANT HT** | **LIBELLE** | **MONTANT HT** |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **TOTAL** |  | **TOTAL** |  |

**Établissement bénéficiaire en charge de la subvention demandée /**

*Institution in charge of the management of the grant*

|  |
| --- |
|  |

### Soutien financier demandé / *Requested financial funding*

|  |  |
| --- | --- |
| **ORIGINE** | **MONTANT SOUHAITÉ** |
|  | €HT |
|  | €HT |
|  | €HT |

**Autres sources de financement (soutiens obtenus ou demandés) /**

*Other funding sources (obtained or expected)*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Institution** | **Subvention obtenue € HT** | **Subvention demandée € HT** |
| **Autres préciser** |  €HT |  €HT |

### Valeur ajoutée pour la région (5 lignes max) /

### *Added value for the Île-de-France region (maximum 5 lines)*

|  |
| --- |
|  |

### Mise en synergie de thématiques, interactions avec d’autres acteurs Île-de-France /

### *Synergies, Interactions*

|  |
| --- |
|  |

### Question commune à tous les AAP du DIM : Votre équipe a-t-elle envoyé une demande de stage à publier sur le site de QuanTiP et sur la plateforme de la Région pour l’année 2023-2024 ? /

*Question common to all QuanTiP calls for proposals: Has your team sent an internship offer for 2023-2024 to be published on QuanTiP website and on the regional platform?*

□ Oui

□ Non

**Annexe 1**

**Attestation**

Nous soussigné·e·s ……………………………………………… directeur/trice du laboratoire …………………………… et M. / Mme ……………………responsable scientifique du projet…………………… déposé dans le cadre de l’appel à projet 2023 du DIM QuanTiP nous engageons à respecter les règles suivantes :

* Lire et respecter les règles régionales et QuanTiP indiquées dans cet AAP.
* Transmettre à l’équipe administrative de QuanTiP à l’adresse quantip@univ-paris13.fr le contrat de travail du candidat, et à prévenir en cas de changement ou modification de contrat.
* **Transmettre le ou les état(s) d’avancement et le bilan d’activité du projet** à la demande du service administratif du DIM QuanTiP, en respectant les délais indiqués et le format du document. Le bilan est à renseigner suivant un formulaire qui vous sera adressé par le service administratif du DIM.
* **Afficher**, dans le cadre d’une publication écrite (article, proceedings…) le texte de **remerciements** suivant : **« This work has been supported by Region Île-de-France in the framework of DIM QuanTiP ».**
* **Afficher**, dans le cadre d’une communication orale (conférence, séminaire, workshop, école…) **les logos** de la Région Île-de-France ainsi que du DIM QuanTiP.
* **Participer** aux événements annuels organisés par le DIM QuanTiP, tels que la Journée de sensibilisation à la valorisation et la Réunion annuelle du réseau.
* De plus, en application de la délibération N° CR 08-16 du 18 février 2016 (voir Annexe 3), l’ensemble des structures subventionnées s’engage à accueillir des stagiaires dans le respect des modalités qui ont été définies pour le financement des allocations de recherche et des projets d’investissement du programme 2024 du DIM QuanTiP.

Fait le ……. /……. /………... À …………………....

**Signature responsable du projet Signature directeur/trice du laboratoire porteur**

**Annexe 2**

**Résumé des thèmes et des axes de recherche du projet**

Le Domaine de Recherche et d’Innovation Majeur (DIM) « Quantum Technologies in Paris Region » (QuanTiP) a été labellisé en 2022 pour 5 ans par la Région Île-de-France. Il fédère les laboratoires franciliens et est centré sur les technologies quantiques, de la recherche fondamentale à la recherche appliquée, de l’innovation jusqu’aux solutions techniques commercialisables et à la création de startups. Le DIM a pour vocation de promouvoir et structurer les efforts de recherche et d’innovation dans le domaine des technologies quantiques, au plus près des équipes de recherche et des entreprises d’Île-de-France, dans le contexte général du Flagship Européen et de la Stratégie Nationale. Il assume également un rôle de diffusion des connaissances auprès du grand public et des entreprises. Il a vocation à étendre l’action du DIM SIRTEQ qui s’est terminé fin 2021.

Le DIM QuanTiP est organisé en quatre axes thématiques, qui structurent les technologies quantiques dans la plupart des actions nationales et internationales :

**1 - Calcul et informatique quantiques**, qui incluent à la fois des dispositifs physiques et des algorithmes dont l’objectif est de réduire le temps de résolution de certains problèmes (optimisation, apprentissage automatique...) d’un facteur considérable. Il faut pour cela faire appel à des approches interdisciplinaires, prenant en compte l'évolution des dispositifs et des programmes pour les rendre à la fois plus performants et plus tolérants aux erreurs.

**2 - Simulateurs quantiques**, qui permettent d’étudier quantitativement des phénomènes quantiques inaccessibles aux simulations numériques classiques, comme la supraconductivité à haute température critique, le magnétisme quantique, les systèmes quantiques hors équilibre en présence de désordre, les phases topologiques, mais aussi d’autres questions issues des domaines des matériaux, des hautes énergies, de l’astrophysique ou de la chimie quantique.

**3 - Communications quantiques**, allant du déploiement de systèmes performants de cryptographie quantique jusqu’au développement de composants d’un réseau quantique avancé : sources et détecteurs de photons et d’états intriqués, mémoires quantiques, et interfaces atomes-lumière utilisant des systèmes hybrides ou opto-mécaniques.

**4 - Capteurs quantiques et métrologie**, visant à démontrer la performance des capteurs quantiques (horloges atomiques, capteurs inertiels, magnétomètres à base d’atomes naturels ou artificiels, capteurs opto-mécaniques...) à la limite quantique standard et au-delà, et à améliorer leur niveau d’intégration et leur maturité technologique, pour accompagner des cas d’usage et favoriser leur transfert vers l’industrie.

Trois axes transverses viennent en appui à ces quatre axes thématiques :

**A. Ressources scientifiques et technologiques** : cet axe a pour mission le développement des outils et méthodes nécessaires à l’ensemble du projet. Cela inclut par exemple des outils mathé­matiques ou numériques d'analyse approchée des systèmes quantiques, ou des développements technologiques ou instrumentaux indispensables à la réalisation des dispositifs expérimentaux.

**B. Retombées scientifiques et économiques** : cet axe a pour objectif de faciliter le transfert des technologies quantiques du laboratoire vers les utilisateurs. D’une part, il s’agit de sensibiliser les acteurs scientifiques et industriels et d’identifier avec eux les cas d’usages de ces technologies. D’autre part, de sensibiliser les acteurs du DIM à la valorisation des recherches et l’entrepreneuriat, ainsi que d’accompagner au plus près les innovations émergeant des laboratoires du DIM jusqu’à leur valorisation par des actions spécifiques (prématuration, coaching).

**C. Animation et formation** : cet axe coordonne les actions d’animation et de communication internes et externes, notamment auprès du grand public et des jeunes, et les actions de formation en relation avec l’environnement régional, académique et industriel.

**Annexe 3**

**Accueil de stagiaires par les établissements bénéficiant**

**de subventions Île-de-France**

|  |
| --- |
| **Attention :** **Les élus régionaux ont adopté en Conseil régional du 18 février 2016 une nouvelle délibération (n°CR 08-16) visant à créer « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes Franciliens ». Cette mesure vise à favoriser l’accès des jeunes au marché du travail.** Ces règles impliquent une obligation pour l’ensemble des structures subventionnées dans le cadre du DIM QuanTiP d’accueillir un **minimum de 5 stagiaires** pour l’année 2024. Le stagiaire doit rester pour une durée **minimale de 2 mois** et il **doit résider en Île-de-France ou être inscrit dans un établissement d'enseignement de l’Île-de-France.**Il est donc demandé à l’ensemble des équipes QuanTiP d’envoyer à quantip@univ-paris13.fr des offres de stages à pourvoir pour l’année universitaire 2023-2024 ou 2024-2025 pour la **mise en place de ces mesures, qui sont obligatoires pour pouvoir bénéficier du financement de la région**. Les offres de stages seront publiées par la coordination du DIM sur une plateforme régionale dédiée à la diffusion des offres de stage (https://stages.iledefrance.fr/) directement après l’attribution de la subvention (après la signature de la convention entre le CNRS et la Région) en juin 2024. |

**Annexe 4**

**Gestion des données personnelles**

Dans le cadre d’un appel à projets (AAP), des données à caractère personnel sont susceptibles d’être collectées par l'administration du DIM QuanTiP (CNRS LPL UMR7538), 99 av. Jean-Baptiste Clément, 93430 Villetaneuse.

Les données personnelles communiquées via le formulaire de dépôt de projet font l'objet d'un traitement par l’administration et la coordination scientifique du DIM QuanTiP à des fins d’organisation de ses activités, de communication ou de reporting.

Ces données personnelles pourront être communiquées à des experts externes dans le but d'évaluer votre proposition soumise en réponse à un appel à projets (AAP). Les experts supprimeront toutes vos données personnelles au plus tard un mois après la fin de l'évaluation.

Lorsque votre projet bénéficie d'un financement du DIM QuanTiP, les résultats du traitement de certaines de ces données seront transmis à la Délégation Île-de-France Villejuif (DR1) du CNRS, établissement gestionnaire du DIM, et à la Région Île-de-France dans le cadre de la gestion du programme DIM QuanTiP et des rapports. Dans ce cas, vos données seront conservées pendant la durée de la convention régional (10 ans).

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, en particulier la loi n° 78-17 du 6 janvier modifiée relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés et le règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable depuis le 25 mai 2018), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de vos données personnelles, de demander leur portabilité ou de limiter leur traitement.

Pour exercer vos droits, vous pouvez envoyer un mail à quantip@univ-paris13.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez déposer auprès de la CNIL une réclamation en ligne ou par courrier postal.